



## fiche technique

# L'organisation du service de sécurité dans les autres salles de type L\*

[Les Essentiels >](#)

[Guide de la sécurité >](#)

[La sécurité incendie](#)

ÉTABLISSEMENT	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE autres établissements
1 <sup>re</sup> catégorie de plus de 3 000 personnes.	Agents de sécurité incendie conformes aux dispositions de l'article MS 46 (SSIAP).
1 <sup>re</sup> catégorie de 1 501 à 3 000 personnes.	Agents de sécurité incendie pouvant, par dérogation aux dispositions de l'article MS 46 (SSIAP), être employés à d'autres tâches.
Autres établissements.	Une personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches.

### Service de sécurité incendie

- **1<sup>ère</sup> catégorie de plus de 3 000 personnes** : Agents de sécurité incendie conformes aux dispositions de l'article MS 46 (SSIAP).
- **1<sup>re</sup> catégorie de 1 501 à 3 000 personnes** : Agents de sécurité incendie pouvant, par dérogation aux dispositions de l'article MS 46 (SSIAP), être employés à d'autres tâches.
- **Autres établissements** : Une personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches.